RF CAHORS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/04/2023
046-214602732-20230411-DE 2023 11-DE

## DEPARTEMENT DU LOT COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 11 avril 2023

Date de la convocation : 05/04/2023

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Ginette GINESTE. le 11 avril 2023, dans la salle

du conseil municipal de la commune.

Présents: 12

Membres en exercice: 15

**Présents :** Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine Représentés : 2 ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian

LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle

Votants: 14 Ginette G SABATIE

Représentés: Didier GAYA par Michel ARNAUDET, Amélie

VERGNE par Francis JAMMES

Excusés:

**Absents :** Stéphanie ROUSSIES

Secrétaire de séance : Sandie CASSAN

Fait et délibéré le 11 avril 2023

Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 12 avril 2023

Objet: LOTISSEMENT LES PRES DE LASCOL: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Ginette GINESTE,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Stéphanie ROUSSIES après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	57 260.89			58 118.20	57 260.89	58 118.20
Opérations exercice	222 577.90	414 889.64	423 035.22	412 435.19	645 613.12	827 324.83
Total	279 838.79	414 889.64	423 035.22	470 553.39	702 874.01	885 443.03
Résultat de clôture		135 050.85		47 518.17		182 569.02
Restes à réaliser						
Total cumulé		135 050.85		47 518.17		182 569.02
Résultat définitif		135 050.85		47 518.17		182 569.02

RF CAHORS Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 14/04/2023

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs a vec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Laurent-les-Tours, les jour, mois et an que dessus.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.